

RÉUNION DE QUARTIER SAINTE-MARIE

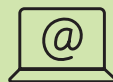


Calme et agréable à vivre, le quartier Sainte-Marie s'étend au sud-ouest de la ville. Il naît à la fin des années 1920 et dans les années 1930, avec la construction de différents espaces résidentiels, en particulier la cité Jardins et la cité des Vosges. L'église Notre-Dame-de-la-Paix, entourée de son parc, est un marqueur du quartier avec son clocher carré.

À Sainte-Marie est également installé le Biopôle. Véritable concentré de compétences et d'innovation, le Biopôle regroupe une quinzaine de structures et centres de recherche au service de l'écosystème du vivant, notamment le centre Inrae Grand-Est Colmar (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), Rittmo Agroenvironnement ou encore un campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA).



Place du Chanoine-Oberlechner, 1930 - Archives municipales de Colmar / DR



SERVICES EN LIGNE

De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables sur Internet par les usagers. Simples et rapides, ces opérations évitent les temps d'attente à la Mairie ! L'ensemble de ces démarches peut bien sûr être effectué directement à la Mairie.

Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

Attention, les délais peuvent s'allonger suivant les périodes de l'année. Comptez quatre à six semaines pour obtenir un nouveau titre.

Mode d'emploi: pour une carte nationale d'identité ou un passeport, effectuez une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr puis prenez rendez-vous sur eservices.colmar.fr Vous pouvez également venir directement en Mairie, mais le temps d'attente est variable.

Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès: effectuez directement votre demande en ligne. Rendez-vous sur colmar.fr

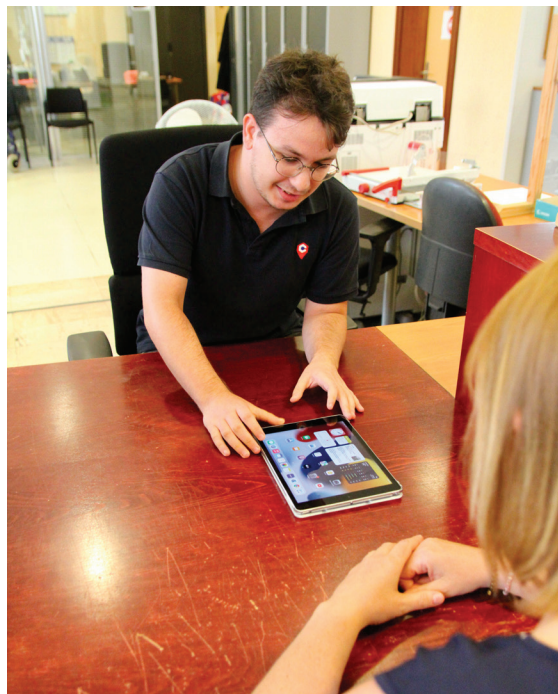
Recensement citoyen

Tout jeune français a l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

N'oubliez pas cette démarche, et rendez-vous sur colmar.fr, rubrique Démarches en ligne.

Pré-demande de Pacte civil de solidarité

Mode d'emploi: saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur service-public.fr



*Des difficultés à réaliser vos démarches en ligne ?
Des conseillers numériques sont là pour vous aider
les lundis, mercredis et jeudis à l'accueil de la Mairie.*

BIEN VIVRE DANS MA VILLE



LA MUNICIPALITÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

Permanences du Maire

Le Maire favorise un contact direct avec ses concitoyens. Il organise ainsi plusieurs permanences chaque mois, à la Mairie et dans les quartiers.

Les prochaines dates :

Jeudi 4 juillet 2024 | Cercle Saint-Joseph | 8h30
(accueil dès 8h)

Jeudi 11, 18 et 25 juillet 2024 | Mairie de Colmar
8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)

Jeudi 1^{er} août 2024 | Foyer Sainte-Marie | 8h30
(accueil dès 8h)

Jeudi 8 août 2024 | Mairie de Colmar | 8h30
(accueil de 7h30 à 8h20)

À noter : pour faciliter la préparation à l'entretien, vous êtes invité à remplir un formulaire en ligne sur colmar.fr au minimum 48h avant la date de la permanence à laquelle vous souhaitez vous rendre.

Facebook live

Le Maire vous donne rendez-vous tous les 1^{ers} lundis du mois à 19h sur la page Facebook de la Ville de Colmar.

Durant cette session, il répond en direct aux diverses interrogations concernant la vie municipale et l'actualité locale. Vous pouvez également poser vos questions à l'avance par mail à maire@colmar.fr

Le prochain Facebook live du Maire, se tiendra **lundi 1^{er} juillet**.

Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public et retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville, ainsi que sur la chaîne locale TV7.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **23 septembre à 18h30**.

DES DISPOSITIFS D'AIDES

Pour accompagner au mieux ses habitants, la Ville de Colmar propose différents dispositifs d'aides et services. Quelques exemples :

Le ciné pass

La Ville de Colmar propose un ciné pass à ses habitants permettant de bénéficier de tarifs réduits au cinéma. Le dispositif concerne trois tranches d'âge :

- les juniors (6 à 15 ans révolus)
- les seniors (60 à 69 ans révolus)
- les seniors plus (70 ans et plus)

Le ciné pass est utilisable au cinéma CGR de Colmar et est valable un an à compter de la date d'achat. + d'infos : colmar.fr



Une aide pour l'acquisition d'un vélo neuf

Moyen de transport plus propre et plus économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Afin de valoriser son utilisation, la Ville de Colmar a mis en place un dispositif d'aide, en octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf par foyer. La participation financière à l'acquisition d'un vélo neuf sera de 120€ maximum. Dans le cas de l'achat d'un vélo à assistance électrique, elle sera de 200€ pour la 1^{re} demande de participation du foyer ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo «classique». + d'infos : colmar.fr

Aide à la scolarité

Afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles colmariennes et de les aider à faire face aux dépenses liées à la scolarisation des enfants, la Ville de Colmar attribue une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège. Une prime de 75€ est prévue pour chaque enfant qui entre en école élémentaire (CP). Pour un enfant entrant au collège (6^e), la prime s'élève à 100€. Ces mesures concernent aussi bien les établissements publics que privés, colmariens ou non. + d'infos : colmar.fr

Des poules pour réduire les déchets

Colmar Agglomération, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, s'est engagée dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace extérieur pour les accueillir, un couple de poules pondeuses. Deux poules consomment environ 300g de biodéchets/jour, soit une centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes sur une année. + d'infos : agglo-colmar.fr



Retrouvez tous les dispositifs d'aides sur colmar.fr

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE



La collectivité investit année après année pour rendre le quartier agréable et pour moderniser les équipements. Voici les opérations les plus importantes réalisées en 2022 et 2023 dans le quartier Sainte-Marie.

Voirie et éclairage public

En 2022, la voirie a été réaménagée **rue Saint-Gilles**. Les luminaires ont été remplacés et les réseaux d'éclairage enfouis.

Coût total: 231000€.

En 2023, **route de Wintzenheim** (entre les giratoires de la Croix-Blanche et des Trois-Châteaux), la couche de roulement a été renouvelée et des pistes cyclables ont été créées. *Coût: 509000€.*



La route de Wintzenheim.

Espaces verts

En 2022, en lien avec les travaux de voirie, la **rue Saint-Gilles** a été végétalisée. *Coût: 10000€.*

En 2023, des travaux de végétalisation ont concerné la **route de Wintzenheim**.

Coût: 61000€.



Électricité et gaz

En 2022, des travaux de raccordement et de renouvellement du réseau d'électricité ont été réalisés **avenue de la Liberté**, **rue du Linge** et **route de Wintzenheim** (au n°38).

Coût: 114000€.

La même année, le réseau de gaz a bénéficié de travaux de raccordement et de renouvellement **route de Wintzenheim** et dans l'impasse entre l'**avenue de la Liberté** et la **rue du Tir**. *Coût: 44000€.* En 2023, les travaux sur le réseau de gaz ont concerné la **rue Baldé** et la **place Oberlechner**. *Coût: 160000€.*

Nettoiemment

En 2022, rue du Tir et place Oberlechner, les sites de conteneurs ont été rénovés. *Coût: 84000€.*



Enseignement

En 2022, le groupe scolaire Christian-Pfister a bénéficié de travaux d'accessibilité. *Coût: 329000€.* En 2023, des travaux d'entretien et d'amélioration ont eu lieu dans ce même établissement. *Coût: 71000€.*



Eau

En 2022, le réseau d'eau potable a été renouvelé rue Saint-Gilles. *Coût: 65000€.*



Économie

Des travaux divers d'entretien et d'amélioration ont été réalisés dans les bâtiments du Biopôle. En particulier, en 2022, l'IUT Génie Biologique a été réhabilité. Par ailleurs, la collectivité soutient financièrement les projets scientifiques développés au Biopôle dans le cadre du contrat de Plan État-Région 2015-2021 et 2022-2027. *Coût total des investissements pour le Biopôle en 2022: 478 000€. Et en 2023: 525 000€.*



Cultes

En 2023, des subventions d'un montant total de 2600€ ont été attribuées au Conseil de fabrique Sainte-Marie pour des travaux dans le presbytère et dans l'église Sainte-Marie.

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS



Éric Straumann
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération



Odile Uhlrich-Mallet
1^{re} Adjointe au Maire de Colmar
En charge de l'urbanisme, de l'équité
territoriale et de la transition énergétique



Pascal Sala
En charge du commerce,
de l'artisanat et de l'occupation
du domaine public



Sybille Berthet
En charge de la jeunesse,
de l'enfance et de l'éducation



Christian Meistermann
En charge de la voirie, de l'espace public,
du développement durable,
des espaces verts et des milieux naturels



Nathalie Prunier

En charge de la solidarité,
des personnes âgées,
et du handicap



Michel Spitz

En charge de la culture,
des arts, du patrimoine et du bâti



Frédérique Schwob

En charge de l'attractivité,
du marketing territorial
et de l'innovation



Olivier Zinck

En charge des finances, de la prospection
budgétaire, de la commande publique
et des affaires juridiques



Michèle Sengelen-Chiodetti

En charge de la vie citoyenne,
des affaires civiles, des ressources
humaines et des relations internationales



Barbaros Mutlu

En charge des sports et des loisirs



Emmanuella Rossi

En charge de la sécurité,
de la médiation, de la coordination
et de la santé



Frédéric Hilbert

En charge de la mobilité douce
et urbaine et des déplacements
à vélo



Alain Ramdani

En charge de la Politique de la ville

UNE VILLE PROPRE EST L'AFFAIRE DE TOUS!



HYGIÈNE PUBLIQUE

Les moustiques tiges

Présents en France depuis 2004, les moustiques tiges sévissent désormais sur 70% du territoire français. Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. **Pas d'eau stagnante = pas de moustiques !**

Il faut donc :

- Vider une fois par semaine : coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier), gamelles, abreuvoirs pour animaux, bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine...
- Entretenir gouttières, rigoles et chenaux (curage), pièges à sable, bondes d'évacuation.
- Ranger à l'abri de la pluie : jouets d'enfant, brouettes, seaux et arrosoirs, poubelles.

Vous pensez avoir reconnu un moustique tige ? Rendez-vous sur le site suivant, pour plus d'informations : signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/sinformer

En lien avec la Brigade verte, des opérations de démoustication peuvent avoir lieu selon les cas de maladies déclarées.

Les pigeons

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Un arrêté municipal a été pris en ce sens. Par ailleurs, le nourrissage de pigeons avec du pain ou autres aliments encourage l'apparition d'animaux comme les cafards ou les rats.

Enfin, le nourrissage est une mauvaise pratique car notre nourriture n'est pas adaptée à leur alimentation. Le pigeon reste un animal sauvage et est capable de trouver seul de quoi se nourrir. Vous pouvez tout à fait installer des pics aux endroits de repli des pigeons. Le cas échéant, il est conseillé de prendre contact avec des sociétés spécialisées.

Retrouvez tous les détails sur colmar.fr, dans la rubrique Hygiène publique ou contactez le service par mail à hygiene@colmar.fr



Réorganisation de la collecte des déchets

Depuis début juin, la collecte des déchets est réalisée sur 5 jours, contre 6 jours auparavant. Cela signifie que les collectes ont lieu désormais du lundi au vendredi, avec un démarrage plus tôt le matin à partir de 5h15 (fin des collectes le samedi matin).

Retrouvez le nouveau calendrier sur colmar.fr

Généralisation du service anti-tag

La Ville enlève les tags dessinés sur les bâtiments publics de la ville (gommage, enlèvement de la peinture...). Elle nettoie également les tags chez les particuliers si ces derniers ont au préalable déposé une plainte au commissariat central de la police nationale.

Salubrité publique et déjections canines

Sur simple appel gratuit au N° Vert 0 800 800 731 les demandes en matière d'enlèvement de petits détritus (papiers gras, canettes, etc.) ainsi que des déjections canines seront traitées rapidement. Les propriétaires de chiens peuvent retirer gratuitement des sacs en plastique pour récupérer les déjections de leurs animaux à la Mairie.

Les ateliers municipaux et communautaires

Vous y trouverez de nombreux services et le matériel nécessaire au tri des déchets: bio-seau, sacs biodéchets, cabas de tri, guide du tri.

1 avenue de la Foire aux vins | Tél. 03 89 24 66 99

Lundi: de 8h30 à 12h

Mardi au jeudi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h





Mairie de Colmar

1 place de la Mairie | Tél. 03 89 20 68 68

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil)

Antenne ouest (annexe)

Du lundi au vendredi: de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Retrouvez tous les services et informations pratiques pour les habitants sur le site Internet colmar.fr
- Envie de sortir à Colmar? Consultez l'agenda des sorties (spectacles, manifestations, concerts, expositions...) sur agenda.colmar.fr